

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU MAIRE
ARRÊTE DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2026_A_188

OBJET : Interdiction de stationner Parking Rue des Allières

Nous, Maire de la commune d'Aurec sur Loire,
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et suivants,
VU l'article 471, paragraphe 15 du Code Pénal frappant de l'amende de police ceux qui contreviennent aux réglemantes légalement faits par l'autorité Municipale,
VU la demande des services technique communaux,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité des usagers de la voie publique et d'assurer la police de la circulation sur les routes relevant de la voirie communale,

ARRÊTE :

Article 1er :

En raison de travaux de peinture sur le parking Rue des Allières en face de la maison médicale **le stationnement et la circulation** de tous véhicules **est interdit**, le mardi 25/08/2026 à partir de 6h00 jusqu'à 8h30.

Article 2 :

La signalisation correspondante sera apposée sur les lieux par les services techniques communaux.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 :

La police municipale et la brigade de gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Juridiction administrative compétente peut ainsi être saisie par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, publié sur le site internet de la mairie

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux services techniques communaux, au groupement de gendarmerie départementale, à la direction départementale de la sécurité publique.

Fait à Aurec sur Loire, le 13/08/2026

Le Maire

Laurent ROUSSET

Auteur : Laurent ROUSSET – Maire – Publié sur le site de la mairie : le 14/08/2026

